

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° II-CF243

présenté par

M. de Courson, M. Degallaix, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Hillmeyer,  
Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Rochebloine, M. Tuaiva, M. Vercamer,  
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE 58

**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 28, remplacer le chiffre « 4 » par le chiffre « 3 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que le montant de la dotation de ruralité ne peut excéder trois fois, au lieu de quatre dans le projet de loi, le montant que les communes perçoivent au titre de la dotation de base.